

Concours de nouvelles 15-20 ans

Règlement 2018

Article 1

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo organise un concours de nouvelles, ouvert à toute personne écrivant en langue française, ayant entre 15 ans minimum et 20 ans non révolus à la date de remise des prix.

L'établissement E. Leclerc de St Paul-lès-Romans est partenaire de cette action depuis son origine.

Article 2

Toute nouvelle, doit nécessairement intégrer la phrase : "C'est la pire erreur de jugement de toute ma vie."

La phrase peut être intégrée à n'importe quel endroit de l'histoire. Tous les mots doivent être présents, dans le même ordre. Il est toléré de modifier le temps de la phrase.

Définition de la nouvelle sur le site <http://nouvelles.viabloga.com/> :

« La nouvelle est un récit court.

Parce que c'est une histoire, la nouvelle n'est pas un discours (où l'on expose ses idées) ou une fable, l'objet de la nouvelle n'est pas de nous instruire, de nous donner une leçon. [...]

La nouvelle tourne autour d'un événement, avec peu de personnages.

[...]

La nouvelle a une fin.

Parce qu'elle cherche à surprendre, ce n'est pas l'épisode d'une aventure. Elle doit surprendre ou interroger le lecteur avant la fin. La fin d'une nouvelle peut être une chute ou laisser du mystère, mais elle clôt [le récit]. »

La qualité d'un texte exige des constructions grammaticales correctes, une bonne orthographe et une ponctuation soignée : éléments indispensables au plaisir du lecteur !

Article 3

Le manuscrit déposé au titre du concours doit être inédit et ne pas avoir obtenu de prix dans un autre concours littéraire.

Il ne sera admis qu'une seule nouvelle par personne.

Un candidat mineur ne peut participer que s'il a l'accord de l'un de ses parents, le fait de participer induit que cet accord a déjà été obtenu.

Le nombre de caractères (espaces compris) se situera obligatoirement entre 8200 et 8600.
Police de caractère conseillée : Arial / Grandeur de caractère : Corps 12

La nouvelle doit porter un titre qui n'est pas extrait de la phrase proposée.

Chaque manuscrit doit préciser le titre de la nouvelle, ne pas répéter l'identité du candidat et ne comporter aucun élément permettant d'identifier l'auteur du récit. Les textes ne répondant pas à ces critères ne seront pas présentés au Jury.

La participation à ce concours est gratuite.

Article 4

La nouvelle peut être envoyée par mail à nouvelles@valenceromansagglo.fr ou déposée, dans sa version numérique, à l'accueil de n'importe quelle médiathèque du réseau de l'agglomération Valence Romans Agglo.

Le nom, l'adresse, le téléphone et la date de naissance précise doivent figurer sur le formulaire d'inscription (voir p.3 de ce document) à expédier dans le mail en pièce jointe indépendante ou joint avec le dépôt en version numérique.

Les envois doivent nous parvenir au plus tard **avant le mercredi 14 novembre 2018 (minuit).**

Article 5

Les nouvelles, rendues anonymes par numérotation, sont présentées au jury. Le jury final est composé de bibliothécaires, de représentants (enseignant ou documentaliste) d'établissements secondaires de l'agglomération Valence Romans Agglo, d'un représentant de l'espace E. Leclerc de St Paul-lès-Romans et éventuellement d'un ou plusieurs gagnants de la précédente édition.

Les familles des membres du jury et du personnel des médiathèques ne sont pas autorisées à concourir.

Les délibérations du jury sont confidentielles, ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 6

Le Jury décerne :

Premier prix : l'auteur de la nouvelle reçoit un chèque bon d'achat de 500 euros (rayon culturel et multimédia) Leclerc St Paul-lès-Romans

Deuxième prix : l'auteur de la nouvelle reçoit un chèque bon d'achat de 300 euros (rayon culturel et multimédia) Leclerc St Paul-lès-Romans

Troisième prix : l'auteur de la nouvelle reçoit un chèque bon d'achat de 150 euros (rayon culturel et multimédia) Leclerc St Paul-lès-Romans

Le jury se garde la possibilité, selon la qualité des textes, de modifier la répartition des montants attribués aux premiers prix et d'attribuer un bon d'achat de 50 euros à l'espace culturel de Leclerc St Paul-lès-Romans pour quatre autres textes « coups de cœur » non primés dans les trois premiers prix.

Un auteur ayant reçu l'un des trois premiers prix ne pourra pas concourir de nouveau pendant les trois années qui suivent l'obtention du prix. Un auteur de nouvelle ayant obtenu un prix « coup de cœur » pourra de nouveau concourir dès l'année suivante (s'il remplit encore les conditions de participation).

Article 7

Les prix seront décernés le samedi 15 décembre 2018 à la Médiathèque Simone de Beauvoir, rue Sabaton, 26100 Romans-sur-Isère, en présence de l'auteur Bernard Quiriny. Après la remise des prix, les résultats (identité des primés et nombre d'inscrits) seront affichés dans l'ensemble des médiathèques du réseau, sur le blog <http://nouvelles.viabloga.com/> et sur le site des médiathèques <http://mediatheques.valenceromansagglo.fr/>

Article 8

Les lauréats autorisent gracieusement l'éventuelle publication de leur nouvelle dans des journaux ou un livret, et l'utilisation de leur identité et de leur photo dans les communiqués à la presse.

Le Président,
Par délégation,
Marlène MOURIER,
Vice-Présidente en charge de la Culture

Concours de nouvelles 15-20 ans

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

date de naissance (précise) et âge :

tél. personnel :

portable :

e-mail :

Etablissement scolaire fréquenté (si encore scolarisé) :

Titre de la nouvelle (ne doit pas être extrait de la phrase proposée) :

.....

Pour les mineurs, déclaration sur l'honneur d'autorisation parentale obligatoire :

Nom, prénom :

Je déclare avoir obtenu de mes parents l'autorisation de participer au concours de nouvelles et garanti être l'auteur de la nouvelle.